

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 Septembre 2023
19 heures 00



GF/EB

N° 003047

Direction des affaires
culturelles -
Patrimoine et musée -
Demande de
subvention pour une
mission d'étude-
inventaire des
collections
préhistoriques du
musée

Affiché le :

Le Mardi 26 Septembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire rappelle également que le conseil municipal du 17 décembre 2019 a validé à l'unanimité le Projet Scientifique et Culturel pour un musée d'histoire du pays d'Apt. Ce projet a été validé par l'Etat le 14 février 2020 et l'étude de faisabilité du futur musée devrait être achevée fin 2023.

Madame le Maire souligne que le nouveau parcours muséographique est en cours d'écriture, mais que les lacunes en matière d'étude scientifique des collections ralentissent considérablement ce travail d'écriture et de sélection des objets qui intégreront le parcours permanent du futur musée.

Madame le Maire précise que la collection préhistorique du musée est quantitativement et qualitativement très importante. Elle se compose aujourd'hui d'environ 13 385 objets inventoriés et environ 280 boîtes non inventoriées, soit plusieurs milliers d'objets supplémentaires. Il s'agit d'un fonds qui permet de retracer l'histoire des peuplements humains sur le territoire du pays d'Apt du paléolithique ancien au néolithique. Il se compose également de silex provenant de grands sites emblématiques d'Europe de l'ouest et du Maghreb. En outre, la collection préhistorique du musée permet de valoriser l'histoire exceptionnelle des archéologues du territoire, tels que Frédéric Lazard, et leur rôle dans la création de la Société Préhistorique Française à Bonnieux en 1904.

Madame le Maire explique que la collection préhistorique n'est plus exposée depuis le milieu des années 1980 et qu'il est aujourd'hui essentiel d'en reprendre l'étude afin de pouvoir rédiger le futur parcours muséographique. Elle annonce, en outre, qu'une exposition temporaire consacrée à la préhistoire locale sera proposée en 2026. Cette étude, qui a débuté en janvier 2023, a été interrompue en raison du départ de la chargée de mission suite à d'autres opportunités professionnelles. L'étude va reprendre au 1^{er} octobre 2023 grâce à l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission. Face à la quantité d'objets présents, le travail d'inventaire, de numérisation et d'approfondissement des connaissances sur cette collection nécessite une poursuite de la mission sur 6 mois en 2024.

Afin de permettre cette étude, dont le montant est évalué à 20 400 € TTC, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 10 200 Euros (dix mille deux cents Euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

CONSIDERE que l'approfondissement des connaissances sur les collections municipales constitue une des principales missions patrimoniales de la ville.

CONFIRME, la décision de recourir à une mission d'étude-inventaire de la collection préhistorique du musée.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'exercice budgétaire 2024.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 10 200 Euros, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

